



13272 - L'usage des médicaments n'est pas incompatible avec la confiance en Allah

question

Quel est le point de vue de l'islam sur l'emploi des médicaments? Est il incompatible avec la confiance en Allah?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le fait de se soigner est en principe institué. D'après Abou Dardaa (P.A.a) le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit: **Certes , Allah a créé la maladie et le remède; soignez vous et n'utilisez pas ce qui est interdit.** (rapporté par at.-Tabarani dans al-Mou'djam al-Kabir,24/254). Le hadith est jugé authentique par Cheikh al-Albani dans as-silisilah as-sahiha, 1633. D'après Oussamah ibn Charik (P.A.a) des bédouins ont dit: messenger d'Allah! Ne pouvons nous pas nous soigner? – si, ô fidèles serviteurs d'Allah. Soignez vous car Allah n'a pas créé une maladie sans lui trouver un remède, à l'exception d'une seule affection?- Laquelle, ô messenger d'Allah?- la vieillesse.» (rapporté par at.- Tirmidhi,sous le numéro 2038 et déclaré par lui bon et authentique et rapporté par Abou Dawoud sous le numéro 3855 et rapporté par Ibn Madjah sous le numéro 3436).

Deuxièmement, il n'y a aucune incompatibilité entre le fait de se soigner et le fait de faire confiance à Allah.

Ibn al-Qayyim dit: **les hadiths authentiques véhiculent l'ordre de se soigner et affirment qu'il n'est pas incompatible avec la confiance en Allah pas plus que l'effort fait pour repousser la faim , la soif, le froid et la chaleur avec l'usage de moyens appropriés. Bien plus, on ne peut pas se conformer à la réalité de la foi en l'unicité absolue d'Allah sans recourir aux moyens rendus aptes**



par Allah à produire les effets décrétés et affirmés par la loi. Le non emploi des moyens revient à remettre en cause la confiance qu'on croit avoir en Allah comme il remet en cause notre foi en l'ordre et en la sagesse (divins). Cela affaiblit la confiance du fidèle qui croit y trouver une preuve de la solidité de sa confiance en Allah. L'abandon de l'usage des moyens de se soigner est une incapacité contraire à la confiance en Allah qui, elle, n'exprime à vrai dire que la dépendance du cœur d'Allah pour obtenir ce qui profite au fidèle serviteur ici bas et dans l'au-delà et pour écarter ce qui lui porte préjudice dans sa vie religieuse et dans sa vie profane. En plus de cette dépendance, il faut utiliser les moyens (ordinaires). Autrement, on annule la sagesse et la loi divines. Que le fidèle n'appelle sa propre incapacité confiance en Allah ni ne fait de sa confiance en Allah l'expression de son impuissance. Voir *Zad al-Ma'ad*, 4/15.

Allah le sait mieux.